

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-045

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGE, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. SALANNE,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Transport de personnes pour les besoins des services de la Ville de Bayonne - Accords-cadres à bons de commande - Lancement de la procédure de consultation et signature des accords-cadres.

La Ville de Bayonne a souscrit un accord-cadre qui permet d'assurer le transport des personnes dans le cadre d'activités organisées par les services municipaux (direction enfance, jeunesse, éducation, direction des sports et direction spectacles, événements et animations pour les animations séniors), à l'intérieur du périmètre de la Ville et hors commune.

Deux contrats étant arrivés à échéance, il convient de procéder au lancement d'une nouvelle consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert, sur la base d'un cahier des charges fixant de nouveaux objectifs et prenant en compte de nouvelles obligations environnementales.

L'accord-cadre à bons de commandes affecté de montants minimum et maximum sera d'une durée d'un an, reconductible deux fois pour des périodes de même durée.

La décomposition en lots et leurs estimations annuelles se présentent ainsi :

Lot n°	Désignation	Estimation annuelle € H.T.	Montants minimum et maximums annuels € HT
1	Trajets intra muros Bayonne :	88 800 €	Minimum : 72 000 € Maximum : 90 000 €
2	Trajets jusqu'à 20 km allers retours à compter des limites de la Ville de Bayonne	2 500 €	Minimum : 1 000 € Maximum : 3 000 €
3	Trajets de 21 à 80 km allers retours à compter des limites de la Ville de Bayonne pour des adhérents de l'ESCM et des élèves pour des sorties pédagogiques ainsi que pour les transports réguliers des seniors	44 000 €	Minimum : 31 000 € Maximum : 50 000 €
4	Trajets de 81 jusqu'à 200 km allers retours à compter des limites de la Ville de Bayonne	1 400 €	Minimum : 900 € Maximum : 2 000 €
5	Voyage de 3 à 5 jours (pas de mise à disposition de chauffeur) plus de 200 km à compter des limites de la Ville de Bayonne	5 200 €	Minimum : 3 400 € Maximum : 6 100 €
6	Voyage séniors 5 jours (avec mise à disposition du chauffeur) et plus de 200 km allers retours à compter des limites de la Ville de Bayonne	39 000 €	Minimum : 30 000 € Maximum : 40 000 €

Le montant maximum sur la durée totale de 3 ans du marché s'élève à 573 300 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base du dossier de consultation, à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres à lots séparés, pour une durée d'un an, reconductible deux fois et à signer les accords-cadres à intervenir ;

- dans le cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables, au sens de l'article L.2152-2 et L.2152-3 du code de la commande publique, seraient présentées, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir à la suite d'une procédure avec négociation conformément à l'article R.2124-3 alinéa 6 dudit code pour autant que les conditions initiales des accords-cadres ne soient pas substantiellement modifiées ;

- dans le cas où aucune candidature ou aucune offre n'aurait été déposée dans les délais prescrits, ou bien dans le cas où seules des candidatures irrecevables au sens R.2144-7 du code de la commande publique ou des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 auraient été présentées, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres à intervenir à la suite d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 dudit code pour autant que les conditions initiales des accords-cadres ne soient pas substantiellement modifiées ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits accords-cadres.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services